

ASSEMBLEE NATIONALE15 novembre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Deuxième partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 557

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 60

Dans le E du XI de cet article, substituer aux mots :

« aux I des articles 234 *duodecies* à »,

les mots :

« au I de l'article 234 *duodecies* et aux articles 234 *terdecies* et ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.